

## Inadaptation massive des logements aux fortes chaleurs : les solutions existent, il est temps de passer à l'action !

**Alors que la Fondation pour le logement des défavorisés lance une nouvelle alerte le manque d'adaptation des logements aux fortes chaleurs, il y a urgence à mettre en œuvre sans délai des mesures fortes pour accélérer l'installation des équipements sobres, efficaces et « sans regret » que sont les protections solaires extérieures (volets, stores,...) et les brasseurs d'air plafonniers, dont de nombreux logements restent encore dépourvus.**

Il y a un an, IGNES pointait l'inadaptation des logements aux fortes chaleurs avec un constat alarmant : **9 logements sur 10 ne sont pas adaptés**<sup>1</sup>. Les solutions sobres pour éviter la surchauffe existent pourtant nombre de logements n'en sont pas pourvus :

- **Près de 40% des logements n'ont pas de protections solaires suffisantes** alors que celles-ci permettent de réduire la température intérieure **jusqu'à 5°C, et 7°C** si elles sont automatisées (ouverture et fermeture des protections solaires selon l'ensoleillement) ;
- **5% seulement sont dotés de brasseurs d'air**, équipements qui réduisent la température ressentie **jusqu'à 4°C**.

Ce constat ne concerne pas les seules « passoires énergétiques » mais aussi les logements performants énergétiquement. Ainsi, **près d'un tiers des logements classés A**, malgré une construction ou une rénovation récente, présentent un **indicateur confort d'été « insuffisant »**, quasi systématiquement du fait du manque de protections solaires.

Le rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés sonne comme une nouvelle mise en garde.

Malgré ces alertes, les **travaux d'adaptation aux fortes chaleurs restent les parents pauvres de la rénovation énergétique**. Sur les plus de 50 000 rénovations aidées au titre de MaPrimeRénov' Parcours Accompagné en 2024, seulement quelques dizaines intégraient des travaux de confort d'été.

IGNES appelle à mettre en œuvre au plus vite les mesures suivantes :

- ériger le DPE en outil fort de la politique d'adaptation, après avoir fiabilisé, en concertant les acteurs, l'indicateur confort d'été
- revenir sur les critères d'éligibilité à la TVA à 5,5% appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier qui excluent les protections solaires les plus accessibles financièrement et efficaces contre la surchauffe (ex. : volets roulants)
- intégrer systématiquement les travaux de confort d'été dans MaPrimeRénov' Accompagné et les financer au titre de MaPrimeRénov' par geste
- adopter définitivement l'amendement<sup>2</sup> au Projet de loi de simplification de l'Assemblée nationale transformant l'avis contraignant des ABF en avis simple dans les zones protégées au titre du patrimoine

---

<sup>1</sup> [Confort d'été : Seulement 1 logement sur 10 adapté aux fortes chaleurs - ignes](#)

<sup>2</sup> [Projet de loi de simplification de la vie économique \(no 1191\) Amendement n°865 - Assemblée nationale](#)

Anne-Sophie Perrissin-Fabert, Déléguée générale d'IGNES, indique : « *Il ne devrait plus y avoir de rénovations sans prendre en compte le sujet du confort d'été. Or, nous regrettons qu'un an après avoir appelé le Gouvernement à nous réunir pour travailler sur l'amélioration de l'indicateur confort d'été du DPE, essentiel pour déployer une politique publique forte, nous attendons toujours cette concertation. Le PNACC prévoit un certain nombre de mesures sur le confort d'été, accueillies favorablement. Nous souhaitons désormais du Gouvernement une vision claire des priorités et avancer sur celles-ci rapidement* ».

Retrouvez le guide « Confort d'été - Les solutions sobres de rafraîchissement pour le logement et les locaux professionnels » [ici](#)

Contact presse : Brice Brandenburg – [bbrandenburg@ignes.fr](mailto:bbrandenburg@ignes.fr) – 06 25 02 70 21

#### **À propos d'IGNES :**

IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. IGNES positionne ces solutions comme réponse clé aux grands défis climatiques et sociétaux. L'Alliance est constituée de 45 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux, qui représentent à l'échelle mondiale 100 milliards d'euros et 300 000 emplois, dont 100 000 en France. Elle compte parmi ses adhérents Legrand, Schneider Electric, Hager, Delta Dore, Somfy, ... L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat. IGNES travaille en réseau avec la filière électrique et celles du bâtiment et de la sécurité.